

Département de Seine-Maritime Arrondissement de ROUEN Canton de NOTRE DAME DE BONDEVILLE Commune de MALAUNAY	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2023
<u>Nombre de Conseillers :</u> X En exercice : 29 X Présents : 20 X Votants : 28 X Pouvoirs : 8	L'An deux mil vingt-trois, le 12 Avril à dix-huit heures, trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur Guillaume COUTEY, Maire, conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume COUTEY, Maire. L'affichage réglementaire a été effectué.
<p><u>ETAIENT PRESENTS</u> : MM. COUTEY, MARTINE, NUNES, PERQUIER, METAYER, BARAY, DELANDE, BERNAY, VIOLETTE, MANSION, Mmes LEUMAIRE, GLATIGNY, BERNAY, COLOMBEL, COLLE, RAINGLET, BONNESOEUR, DE SAINT ANDRIEU, BADJI, DEBES.</p> <p><u>ABSENTE OU EXCUSÉE</u> : Mme CAPRON,</p> <p><u>AVAIENT DELIVRE POUVOIRS</u> : M. STALIN, (représenté par M. COUTEY), Mme FABEL (représentée par Mme LEUMAIRE), Mme. ERDOGAN (représentée par Mme BERNAY), M. GUEROULT (représenté par Mme BONNESOEUR), M. PAVIE (représenté par M. BERNAY), M. DUBOC (représenté par M. DELANDE), Mme LETULLIER (représentée par M. MANSION), M. BEAUPERE (représenté par M. BARAY)</p> <p>M. NUNES Amândio remplit les fonctions de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>	

2023/020	ATTRIBUTION DE PRIX POUR LE CONCOURS D'ILLUSTRATION A LA BIBLIOTHEQUE	Adoptée à l'unanimité
2023/021	SUBVENTION ECO-CONDITIONNEE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE - PROJET DE CLASSE DECOUVERTE - ECOLE ELEMENTAIRE BRASSENS	Adoptée à l'unanimité
2023/022	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASRUC	Adoptée à l'unanimité
2023/023	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PRESENTANT UN INTERET LOCAL POUR L'ANNEE 2023	Adoptée à l'unanimité
2023/024	DEPOT D'UNE DEMANDE DE LABEL 100% EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NORMANDIE (DRAC)	Adoptée à l'unanimité
2023/025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CIRQUE THEATRE D'ELBEUF DANS LE CADRE DU CTEJ	Adoptée à l'unanimité
2023/026	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE APICOLE AVEC BENOIT FORCUIT	Adoptée à l'unanimité
2023/027	SA D'HLM LOGEOSEINE - DEMOLITION DE 3 IMMEULBES COMPRENANT 62 LOGEMENTS PUBLICS SIS 18-20-25-27-29-31-33 RUE PIERRE BROSSOLETTE AUTORISATION DE REDUCTION DU PARC DE LOGEMENTS PUBLICS	Adoptée à l'unanimité

2023/028	CREATION D'UN BUDGET VERT	Adoptée à l'unanimité
2023/029	ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER	Adoptée à l'unanimité.
2023/030	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023	Adoptée à l'unanimité
2023/031	APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LA CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE MALAUNAY ET SON CCAS POUR LA REMISE EN CONCURRENCE DES SERVICES D'ASSURANCE	Adoptée à l'unanimité
2023/032	BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023	Adoptée à l'unanimité
2023/033	MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	Adoptée à l'unanimité

Guillaume COUTEY

Maire

Amândio NUNES

Secrétaire de séance

Pour affichage le 14 Avril 2023.

La présente liste peut faire recours devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.